

(N° 20.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1903.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1904.

(Voir les nos 4 et 30, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants, et 19, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président-Rapporteur ; ALLARD, CAPPELLE, DELANNOY, LE CLEF, MESENS, RAEPSAET et VAN DEN NEST,

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances et des Travaux publics a l'honneur de vous faire rapport sur le Budget des Dotations pour l'exercice 1904.

Ce Budget n'a donné lieu à aucune observation dans la Commission, sauf la déclaration d'un membre exprimant son abstention en ce qui concerne le vote de la dotation de S. A. R. le Comte de Flandre.

L'ensemble du Budget a été adopté à l'unanimité des voix, sauf une abstention.

Le Président-Rapporteur,
Chevalier DESCAMPS.